

Quatrièmement, nous nous fixerions comme objectif de construire au moins 200,000 maisons par année. Ce serait une tentative pour résoudre la crise actuelle du logement. Nous devrions aussi encourager la construction de logements à dividendes limités pour les vieillards, en portant à 95 p. 100 de la valeur de la maison le montant des prêts hypothécaires. Ce domaine a été négligé depuis quelques années et il est temps que le gouvernement prenne une initiative pour encourager ce genre d'habitations.

M. Schreyer: Et pas seulement à Montréal et à Toronto.

M. Gilbert: Mon collègue me rappelle que ce genre de maisons devraient être aussi disponibles non seulement dans les grandes villes, comme Montréal et Toronto, mais aussi dans les petites villes et les villages.

A notre avis, le gouvernement devrait participer davantage à la construction de logements publics en portant la proportion d'hypothèque de 75-25 p. 100 à 90-10 p. 100. C'est ce qu'ont recommandé les délégués à la conférence fédérale-provinciale. Il est grand temps que le ministre prenne sans tarder des mesures pour résoudre le problème de logements sociaux. On ne peut s'attendre qu'une municipalité participe au programme en se fondant sur la proportion de 75-25 p. 100. Non seulement la proportion est-elle trop élevée, mais la municipalité doit faire face à d'autres exigences, comme la construction d'écoles, d'installations récréatives et autres. La subvention versée pour la construction de logements publics devrait, à notre avis, être liée au revenu plutôt qu'à la formule actuelle de 50-50 p. 100.

On encouragerait aussi, monsieur l'Orateur, l'achat de très grandes étendues de terrain, conformément à la recommandation du premier ministre (M. Pearson) dans sa déclaration à la conférence fédérale-provinciale. Le gouvernement fédéral et les provinces doivent prendre ces mesures afin de réduire le coût élevé des terrains.

Enfin, monsieur l'Orateur, on augmenterait également les prêts consacrés à la réfection des maisons. Les chiffres concernant les prêts montrent qu'ils ont diminué au cours des dernières années, car les gens ne voulaient pas emprunter de l'argent aux banques en vertu de la loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons. Peut-être devrait-on s'entendre avec les municipalités pour que les propriétaires de maisons puissent emprunter aux fins de réfection et ajouter le remboursement à leurs versements fiscaux annuels.

Il est bien évident que le programme actuel de réfection des maisons n'a pas abouti, car l'administration et le financement des terrains

sont aux mains des banques. Je conseille au ministre d'étudier soigneusement la possibilité d'un accord entre les municipalités et le gouvernement pour qu'on puisse accorder aux propriétaires de maisons les sommes dont disposent les municipalités. Ils pourraient ainsi procéder à la réfection de leurs maisons en ajoutant les remboursements à leurs impôts.

Ce sont là quelques-unes des mesures correctives que nous prendrions, monsieur l'Orateur. Nous espérons que le nouveau ministre ne s'en tiendra pas à son aide infime et qu'il consacrera son intelligence et son énergie à résoudre le grave problème de la pénurie de logements au Canada. S'il y parvient, il aura probablement bien mérité du cabinet et du pays tout entier. Sinon, il sera relégué aux oubliettes politiques comme l'ont été tant d'autres ministres qui étaient chargés de résoudre la crise du logement au Canada.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je voudrais, à mon tour, faire quelques remarques sur ce bill que j'appuie avec une certaine réticence, sans toutefois m'opposer à une augmentation des prêts consentis ou garantis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, car je crois que cette augmentation à \$18,000 s'imposait, à cause de l'augmentation continue du coût de la construction de maisons d'habitations et du prix des loyers.

A mon avis, c'est surtout pour cette raison que le ministre a consenti à nous présenter cet amendement à la loi nationale sur l'habitation, mais, en même temps, cela justifie les critiques faites à l'endroit du gouvernement actuel, depuis quelques années, par le public canadien, les constructeurs et ceux qui désirent devenir propriétaires.

Nous constatons une hausse continue du coût des maisons, des matériaux de construction et, partant, des loyers. Le logement est ce qui contribue le plus à augmenter l'indice des prix, l'indice du coût de la vie.

Nous avons à peine terminé un débat sur ce sujet-là et la hausse du coût de la vie a obligé le gouvernement à prendre une position qui, à mon sens, ne résoudra pas le problème. C'est la seule solution que le ministre des Finances (M. Sharp) voyait pour combattre l'inflation, et la hausse du coût de construction entre justement dans cet indice des prix qui oblige le gouvernement à tenter d'intervenir et de stabiliser les prix.

Alors, monsieur l'Orateur, dans mes quelques remarques, je voudrais analyser les causes qui ont contribué à la hausse de l'augmentation des loyers.

Une des plus importantes est justement cette taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de